

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_033

OBJET :

COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

*Résiliation
conventionnelle du bail
commercial avec
l'entreprise GFI,
locataire de la cellule 8
(2-1) du village
d'artisans de SAMEON*

Présents au vote de la
délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 22

Procurations : 8

Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt cinq, le dix novembre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 3 novembre 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Bruno RUSINEK, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Pascal FROMONT, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Luc MONNET, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Joëlle DUPRIEZ, procuration à Luc MONNET
Arnaud HOTTIN, procuration à Luc FOUTRY
Bernadette SION, procuration à Marie CIETERS
Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Anne WAUQUIER, procuration à José ROUCOU
Régis BUE, procuration à Michel DUPONT
Christian DEVAUX, procuration à Philippe DELCOURT
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Franck SARRE

Absents excusés :

Benjamin DUMORTIER, Léone PIERKOT, Olivier VERCRUYSSSE, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Thierry LAZARO, José DUHAMEL, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE*****Résiliation conventionnelle du bail commercial avec l'entreprise GFI, locataire de la cellule 8 (2-1) du village d'artisans de SAMEON***

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Président ayant valeur de délibération EUS_n° 2020_030 en date du 19 juin 2020, relative à la signature d'un bail commercial avec la société GFI pour l'occupation de la cellule 2.1 (8) du village d'artisans de SAMEON.

Considérant le bail commercial signé par devant Me Aurélie MERCIER-LEGRAIN, notaire à LANDAS, à effet du 1^{er} août 2020.

Considérant que le bail commercial est d'une durée de neuf ans,

Vu les articles L145-1 et L145-60 du code de commerce.

Vu l'avis de la Commission 2 - Développement économique, alimentation et agriculture lors de sa séance du 5 novembre 2025.

La société GFI est locataire de la cellule 2.1 (8) du village d'artisans de SAMEON, par un bail commercial à effet depuis le 1^{er} août 2020.

Cette société spécialisée dans l'imprimerie et le repiquage d'enveloppes et d'emballages connaît une situation économique compliquée et a sollicité la résiliation anticipée de son bail.

S'agissant d'un bail commercial, les preneurs n'ont la faculté de résiliation unilatérale que tous les trois ans, et moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

Néanmoins, la résiliation conventionnelle par anticipation est possible.

Cette résiliation amiable peut prendre la forme d'un acte, dans lequel les parties se mettent d'accord sur les conditions de cette résiliation : résiliation amiable, paiement du loyer, éventuelle indemnité, renonciation à la poursuite de la relation contractuelle, état des lieux, situation des créanciers à qui il faut signifier la résiliation amiable du bail, dépôt de garantie,...

Cette résiliation anticipée est envisagée au 31 décembre 2025.

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 30 VOTANTS) :

- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la résiliation du bail commercial avec M. François GRIOCHE, représentant de la société GFI, à se faire produire les pièces nécessaires et notamment l'état des créanciers ainsi que tout document relatif à la résiliation de ce bail commercial.***
- ***De mandater Me LESAGE, notaire à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, aux fins de rédiger l'acte de résiliation du bail.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Pour le Président empêché,

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13/11/2025

ID : 059-200041960-20251113-BC_2025_033-DE

webdelib

par délégation la 1^{ère}

Michel DUPONT

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Michel DUPONT

Date de signature : 12/11/2025

Qualité : VP RH FINANCES par délégation de SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Luc FOUTRY

Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Luc FOUTRY

Date de signature : 12/11/2025

Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_033
Objet :	Résiliation conventionnelle du bail commercial avec l'entreprise GFI, locataire de la cellule 8 (2-1) du village d'artisans de SAMEON
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200041960-20251113-BC_2025_033-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20251113-BC_2025_033-DE-1-1_0.xml	text/xml	958 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_033.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20251113-BC_2025_033-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	197.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	13 novembre 2025 à 09h33min42s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	13 novembre 2025 à 09h36min03s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	13 novembre 2025 à 09h36min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 novembre 2025 à 09h36min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 novembre 2025 à 09h36min58s	Reçu par le MI le 2025-11-13